

1. Pouvez-vous nous présenter, dans les grandes lignes, votre association ?

Notre association l'UPEEM a pour objet de :

- Rassembler les Parents d'élèves de tous les Etablissements Scolaires et Universitaires, des étudiants de l'enseignement Secondaire et Supérieur de Martinique
- Œuvrer pour une représentation démocratique des parents d'élèves et des étudiants dans tous les établissements
- Contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de ses membres et de leur famille et ainsi améliorer leur développement social.
- Défendre l'intérêt général, matériel et moral des familles et de la jeunesse.
- Promouvoir un système Éducatif Scolaire et Universitaire de qualité prenant sa place dans le contexte Caribéen.
- Promouvoir la mise en synergie de toutes les associations de parents d'élèves et d'étudiants autonomes de : la Guadeloupe, la Guyane, et de Saint-Martin. D'impulser une dynamique collective pour l'évolution des programmes scolaires et universitaires de ces Régions
- Organiser :
- Toutes actions en vue de la formation dans le domaine de l'Education Populaire des Femmes et des Hommes, tel que la création d'un centre de formation agréé.
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur les problématiques sociétales et éducatives
- La mise en œuvre d'actions d'éveil culturel et personnel à destination des élèves tels des centres d'accueil périscolaires et extrascolaires.

Nous avons une expérience et implication de plus de 30 ans dans le système éducatif et le tissu social martiniquais et militons pour que l'éducation soit une de nos priorités.

2. Quels sont les objectifs d'une affiliation à une fédération de parents d'élève ?

- L'affiliation à une association telle que la nôtre vise à renforcer la coopération entre les parents, les enseignants et les établissements scolaires pour améliorer la qualité de l'éducation
- Elle offre un cadre structuré pour exprimer les préoccupations parentales et participer activement aux décisions concernant la vie scolaire en générale et bien sûr celle de leurs enfants
- De plus, elle permet de mettre en œuvre des actions collectives telles que des ateliers de formations et d'information, des conférences ou des projets innovants, s'assurer de l'adéquation des besoins spécifiques par rapport à ceux des enfants.
- Cette collaboration renforce l'engagement des parents dans le processus éducatif, favorise le partage de ressources et d'idées, et contribue à créer un environnement d'apprentissage plus harmonieux et inclusif.

3. Quels intérêts cette affiliation représente-t-elle pour le parent ?

Dans la représentation et défense des intérêts des élèves

- L'association permet aux parents de faire entendre leur voix collective auprès de l'établissement scolaire, des instances académiques et des collectivités.
- Le parent pourra intervenir sur des sujets importants, comme les conditions d'apprentissage, l'intégration du contexte dans l'éducation scolaire, le transport ou la sécurité des enfants.

Dans la communication et information

- Est un vecteur d'information important entre l'école, les enseignants et les familles.
- Participe ou organise des réunions, diffuse des comptes-rendus et facilitent le dialogue entre parents, équipe éducative, les différentes instances et collectivités de Martinique. Mène des enquêtes de satisfaction ou d'information.

Pour le soutien et l'entraide

- Les parents et les élèves seront accompagnés pour défendre leurs intérêts moraux et matériels.
- Intègre un réseau de parents qui peuvent s'entraider, partager des expériences et des conseils.
- Bénéficiera des actions de soutien scolaire ou des activités périscolaires

Participation à la vie scolaire

- Les parents peuvent s'impliquer concrètement dans la vie de l'établissement
- Participeront à des conseils de classe, des conseils d'administration, des commissions ou instances académiques, portant ainsi leurs contributions en fonction de leur engagement et savoir-faire.
- En adhérant, le parent contribue donc activement à l'amélioration de l'environnement scolaire de son enfant.

4. Quels liens entretiennent les FPE avec les établissements ?

- Nous nous évertuons à avoir des liens cordiaux avec les équipes éducatives et académiques, basés sur la rigueur dans l'application des textes, le respect et le caractère démocratique de l'institution, en un mot l'équité tout en visant l'excellence éducative.
- Nous nous considérons comme des acteurs du système éducatif comme le préconise le code de l'éducation.

5. Quels peuvent être les apports / bénéfiques de cette relation pour la réussite des élèves ?

- L'amélioration de la qualité de vie des élèves et du personnel dans les établissements
- L'augmentation des taux de réussite, atteindre l'excellence.
- Avoir la possibilité d'une orientation choisie en connaissance de cause.
- Avoir des conseils et du soutien.
- Permettre à chaque jeune de réaliser son projet de vie, de devenir des citoyens éclairés, pouvant se déterminer librement
- Connaitre son environnement.
- De faire évoluer la structuration de notre territoire dans le domaine éducatif.
- Faire de la Martinique une société apaisée à la pointe des savoirs !



upeem.net

<https://www.facebook.com/Upem.divini.yich.nou>



Réunion de rentrée 2024